

Dame justice est un homme !

Dominique a été agressée sexuellement par 3 hommes le 9 mai 1986. Elle porte plainte, les agresseurs sont arrêtés et relâchés après 3 jours. Lors de l'enquête préliminaire elle témoigne pendant 9 heures. Le procès, devant juge et jury, débute le 24 novembre 1986, soit 7 mois après l'agression. Dominique est au banc des témoins pendant 6 heures. Elle a donc été soumise au « feu » des questions pendant 15 heures pour l'ensemble des procédures. Au cours de ces interrogatoires elle a répondu à plusieurs questions concernant sa consommation d'alcool.

Le jury reconnaît, à l'unanimité, la culpabilité des 3 agresseurs. Le 27 janvier 1987, le juge Paul M. Gervais condamne chacun des agresseurs à 5 ans d'emprisonnement. Il qualifie ce crime d'odieux et grave. Le lendemain le juge Melvin L. Rothman de la Cour d'appel du Québec, Cour à laquelle les avocats des agresseurs se sont adressés pour contester le verdict et réclamer la libération de ceux-ci, accepte de les libérer.

Restait en suspend la contestation du verdict. Le 30 octobre 1990, des juges de la Cour d'appel du Québec ordonnent un nouveau procès et par le fait même annulent le verdict et la sentence.

Pourquoi ?

Le substitut du procureur général, qui est en principe celui qui est chargé de prouver la culpabilité des accusés, maintenant assigné à ce dossier, Me « le gars » Fradette a demandé que soit considéré comme « nouvel élément de preuve » le résultat d'un test d'urine précisant le taux d'alcool de la victime de l'agression.



Illustration Lyne Ruel

Les procureurs des accusés l'ont probablement embrassé pour le remercier d'avoir fait ce travail en leur faveur. Il est à noter que Me Fradette a fait tout ceci avec la bénédiction de Me « l'autre gars » Pinard procureur en chef du district St-François.

Avant de poser ce geste ces deux grands cerveaux juridiques auraient dû se poser quelques questions du genre :

— En quoi est-ce que le de-

gré précis d'alcool dans l'urine est un « nouvel élément de preuve » alors que Dominique a été suffisamment explicite sur sa consommation d'alcool selon la couronne lors du procès ?

— Pourquoi cet élément aurait-il plus de poids que le fait que Dominique était couverte de bleus, avait les vêtements déchirés... ?

Me Fradette et Me Pinard ont probablement souffert d'une crise d'imbécilité, passagère souhaitons-le, mais ils n'ont pas été les seuls. En effet, des juges de la Cour d'appel, pas plus brillants que les deux autres, ont accepté d'ordonner un nouveau procès sur la base de ce « nouvel élément de preuve ».

Nous trouvons inadmissible et révoltant qu'en 1990 nos « grands représentants de la justice » voient un rapport entre le fait qu'une femme absorbe de l'alcool et celui qu'elle soit violée.

— Les femmes n'ont qu'à bien se tenir, oui mais que faisait-elle dans un bar ? Les femmes sont faites pour être violées — ce sont là des phases qui résument la pensée d'une partie des gens du milieu judiciaire.

Qu'est-ce que cela peut bien changer que Dominique ait bu ? Quand même elle aurait été soûle, à n'en plus se tenir debout, cela ne donnait pas le droit à trois hommes de la violer.

Les femmes ont lutté et luttent encore pour éliminer

Sommaire

Retour/élections	p. 3
Assurance-chômage	p. 6
Avenir du Québec	p. 7
International	p. 9-10
Culture	p. 12

les préjugés. Les femmes ne sont pas des objets mais il reste encore plusieurs hommes qui utilisent les femmes au gré de leurs désirs de domination et de contrôle.

Notre système judiciaire devrait faire en sorte d'éliminer ces abus. Cela sera impossible tant qu'il y aura dans ce système des machos qui ne veulent rien perdre de leur pouvoir de domination sur les femmes, tant qu'ils continueront à transformer les victimes en accusées.

Il est aberrant de penser qu'on demande à Dominique de subir un autre procès. Elle ne le souhaite pas et personne ne peut l'en blâmer. L'appareil judiciaire doit être transformé.

Peut-être que les gens de ce milieu devraient répondre aux questions suivantes :

— Est-ce que j'ai des préjugés sexistes défavorables aux femmes ?

— Est-ce qu'une femme qui a bu ne mérite pas d'être violée ?

— Est-ce que les femmes ne sont pas les provocatrices de leur viol ?

— Est-ce que les hommes ne sont pas les victimes de

ces femmes ?

Et ce test pourrait se terminer par : si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre de ces questions vous ne pouvez être admis à travailler dans le système judiciaire.

Si on se fie aux agissements de Me Fradette, Me Pinard et des juges de la Cour d'appel dans le dossier Dominique, ils n'auraient pas passé le test. Je pense qu'il en serait de même pour plusieurs membres de la communauté juridique. La justice est bien loin d'être aveugle et elle regarde les femmes avec un bien mauvais oeil. On découvre que Dame justice est finalement un homme bourré de préjugés.

Le regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.C.A.C.S.) a demandé au ministre de la Justice, Monsieur Gil Rémillard, de faire enquête dans ce dossier. Les résultats devaient être connus le 16 novembre dernier mais à la fin de ce même mois, ils ne l'étaient pas encore.

Céline Thérberge

Éditorial

Du sang pour du pétrole!

Voilà quelques, le Conseil de sécurité de l'ONU votait en faveur d'un recours à la force comme ultime moyen de « chasser » l'Irak du Koweït.

Pourtant, l'ONU fondée en 1945 (succédant à la Société des Nations fondée en 1919) avait justement pour but de régler les conflits entre les pays et ce, de façon pacifique pour éviter les carnages comme la première et la seconde guerre mondiale.

Justifications et réalité

L'ONU sous l'influence des USA, proclame la nécessité de la force pour faire respecter le droit international et exercer les pressions nécessaires (y compris la guerre) pour que l'Irak quitte le Koweït. Pourtant, plusieurs pays à travers le monde ont passés outre au droit international et ont envahis d'autres pays. Pourquoi ne pas avoir réagi de la même façon lors des invasions multiples d'Israël contre ses pays voisins? Ou de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS?

Les USA et les autres pays occidentaux n'ont même plus le prétexte du communisme pour intervenir. Depuis longtemps la guerre nous sera apparue pour ce qu'elle est réellement, une extension du domaine économique et un instrument de domination des forces économiques et politiques. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ici; d'une richesse naturelle en l'occurrence, le pétrole.

Pas une excuse

Loin de nous l'idée de défendre et de soutenir l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein. Bien au contraire! Nous n'oublions pas que ce dernier est principalement responsable de la guerre contre l'Iran ayant fait un million de morts ou les massacres des populations kurdes vivant en Irak.

Par ailleurs, le Koweït représentait un système politique monarchique héréditaire où la famille régnante possède la majeure partie des richesses faisant de l'Emir un des hommes les plus riches au monde. Environ 60,000 personnes jouissent de certains droits politiques. Nous ne parlerons pas ici des inégalités sociales criantes existantes dans ce pays. Rien ne nous pousserait à soutenir un tel régime. Et nous pensons que les forces militaires américaines et leurs « amis » ne veulent absolument pas libérer le peuple mais libérer le pétrole...

C'est pourquoi, nous invitons la population québécoise et canadienne à s'opposer à l'envoi de troupes dans ce conflit et ce, avant que de vos filles et de vos fils perdent leur vie ou une partie de leur corps pour... du pétrole. La population d'ici devra se mobiliser pour que le Canada cesse d'être le petit chien des USA.

Du sang pour du pétrole... NON MERCI!

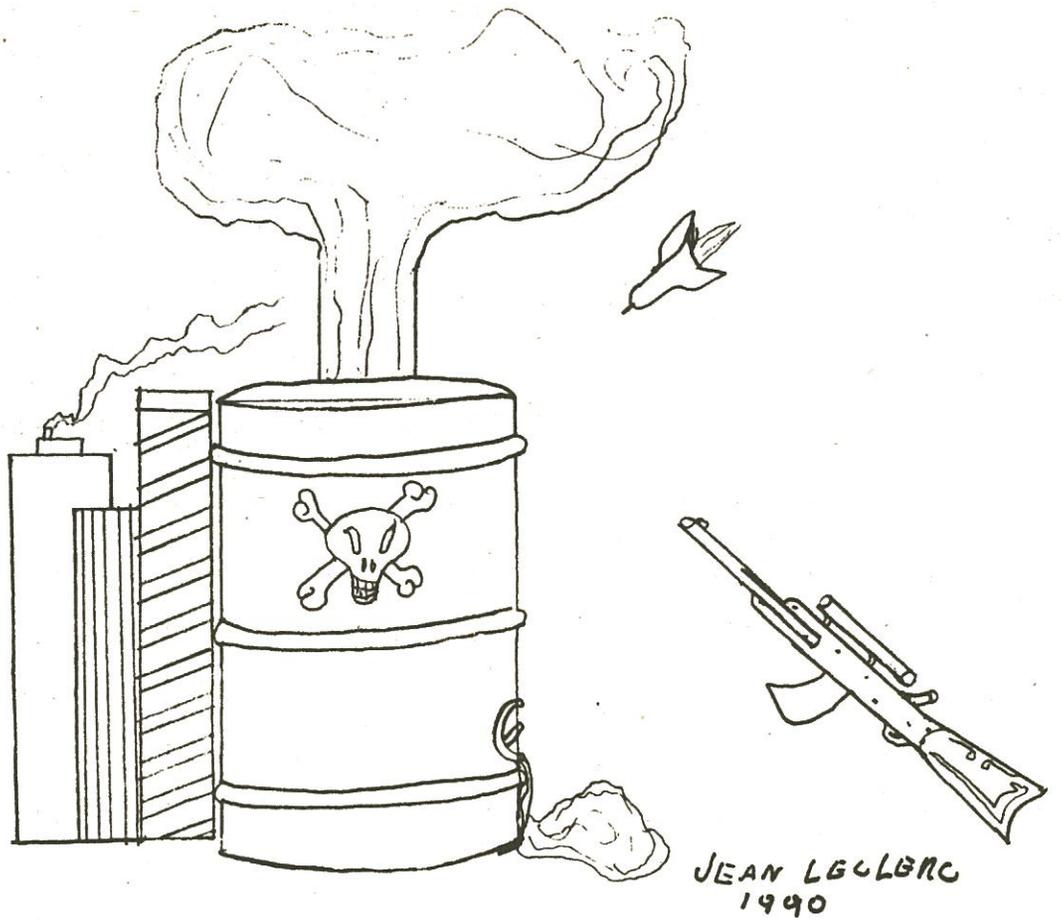


Illustration Jean Leclerc

Commentaires

Vol de Noël

Les vols deviennent de plus en plus fréquents au fil des années durant le temps de Noël. Cela donne donc beaucoup de fil à retordre aux policiers partout au Québec.

Dans le temps de Noël, les voleurs sortent de leur cachette pour faire leurs vols dans les maisons et surtout dans les magasins. Les gardiens ont autant de travail que les policiers. Et c'est aussi pendant ce temps que les prisons sont remplies.

Pourquoi voler? Peut-être pour revendre la marchandise afin d'être capable de se nourrir ou encore de se procurer de la drogue. Mais à tous les Noël c'est comme ça que ça se passe et on n'y peut rien.

Mais une des meilleures raisons pour lesquelles ils pourraient faire ces choses, c'est en

vue d'offrir des cadeaux à leur famille car ils sont trop pauvres pour leur en offrir.

Une autre raison serait le défi lancé par leurs copains. S'ils ne le relèvent pas, ils se feront passer pour des trouillards et s'il

leur était promis de la drogue, ils ne pourront la recevoir. Que voulez-vous, c'est ça la jeunesse d'aujourd'hui.

*Lyne Ruel
Jean Leclerc*

S'ABONNER C'EST
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier... 15,00 \$
Abonnement de soutien... 20,00 \$
Institution... 25,00 \$
Don... \$



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317,
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____

Journal communautaire

**ENTRÉE
LIBRE**

journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3e étage)
J1H 4Z4
tél.: 821-2270

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Collaborateurs-collaboratrices

Anne-Marie Aduriz
Alexandre Mudima Badibanga
Manon-Ann Blanchard
Mylène Boisvert
Sylvie Charbonneau
Louise Desforges
Chantal Desjardin
Normand Gilbert
Serge Laframboise
Jean-Claude Laporte
Guy La Rochelle

Jean Leclerc
Michel Marquis
Micheline Plante
Alain Poirier
Denis Poudrier
Lucie Rémillard
Michel Roby
Manon Rose
Diane Ross
Alain Roy
Lyne Ruel
Roland Salois
Ghylene Tremblay

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
 Mise en page assistée par ordinateur : Infographe
 Distribution : Distributions publicitaires Estrie
 Courrier de 2e classe
 Enregistrement : #7082
 Dépôt légal 4e trimestre
 Bibliothèque Nationale du Québec
 Bibliothèque Nationale du Canada
 Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest)
 Le Phare (sud)
 La rivière St-François (est)

Élections municipales

Paul Gervais élu par 17% de la population inscrite

Les dernières élections municipales sherbrookoises (comme partout au Québec d'ailleurs...) nous démontrent, une fois de plus, l'urgence et la nécessité d'une réforme du mode de scrutin.

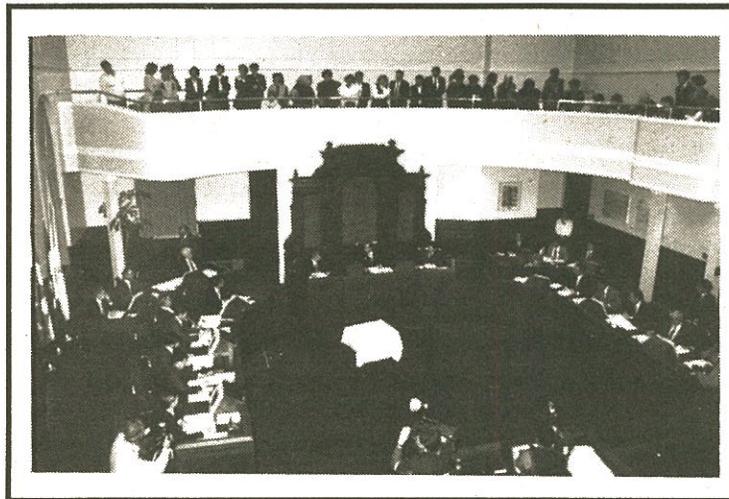
On ne peut que constater, comme l'ensemble de la population, la nomination de M. Gervais comme maire de la Ville de Sherbrooke et ce, malgré sa faible représentativité. En effet, plus de 69.2% des votes exprimés sont allés aux candidats (il n'y avait aucune femme se présentant à la mairie) concurrents de M. Gervais.

Mais là où la situation devient carrément indécente, c'est dans le calcul de l'APPUI RÉEL à M. Gervais. Le taux de participation aux élections se situe à 54.4% des personnes INSCRITES (plusieurs ne prennent même pas la peine de s'inscrire...). Ayant obtenu 30,8% des votes exprimés (29,9% pour M. Laflamme), cela signifie donc que M. Gervais a été élu

par seulement 17,1% des personnes inscrites. Belle représentation !!! Soulignons au passage que Montréal et d'autres municipalités font davantage mauvaise figure...

Réformes

À la lumière des dernières élections municipales, le mode de scrutin actuel devrait faire l'objet d'une refonte en profondeur. Par exemple, ne devrait-il pas y avoir un deuxième tour de scrutin avec les deux candidats ayant obtenu le plus de votes et ce, tant à la mairie que dans les quartiers ? (Sauf si un candidat ou une candidate obtient 50% plus un des votes exprimés). Faudrait-il favoriser davantage la présence de formations politiques sur la scène municipale ? Si oui, ne devrait-on pas leur donner les moyens de subsister ? Dans l'optique d'une présence de formations politiques, la représentation proportionnelle ne devrait-elle pas être appliquée ? Le Conseil municipal devrait-il devenir repré-



Assermentation du nouveau conseil de ville

sentatif d'élu-e-s municipaux ET de différents acteurs sociaux tels le mouvement des femmes, des jeunes, des retraité-e-s, le mouvement syndical et populaire, le secteur culturel et économique, etc... Le vote devrait-il être obligatoire ?

Sans prendre position, il semble évident qu'il est nécessaire de procéder à une démarche de réflexion aboutissant rapidement à une refonte du

mode de scrutin électoral actuel.

Prochain mandat

Si la politique municipale n'a pas toujours suscité beaucoup

d'intérêt dans la population en général, l'entrée au Conseil municipal du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (R.C.S.) ne peut qu'améliorer cet état de fait.

Malgré les promesses et les engagements électoraux, la population et les différents organismes du milieu se doivent d'être aux aguets des décisions prises par le Conseil. Il faudra particulièrement être vigilante et exercer les pressions nécessaires pour développer les préoccupations sociales du Conseil (pauvreté, violence, ...).

À vous de jouer !

Normand Gilbert

Tableau

Personnes inscrites	: 100% (55 627 personnes)
Taux de participation	: 54.4% (30 828 personnes)
Vote pour M. Gervais	: 17.1% (9 522 personnes)

L'intégration, c'est possible !

Il y a longtemps que les personnes handicapées revendiquent leur place au sein de « notre » société et ce, dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Parmi l'ensemble de ces justes revendications, les personnes handicapées font valoir leurs désirs et leurs droits d'être intégrées au marché du travail.

Là, comme ailleurs, la partie est difficile et trop souvent inégale. Rapidement les meilleures énergies se heurtent à des standards inaccessibles et des valeurs solidement ancrées telles la productivité, la performance, l'agressivité, etc. Bref, des normes élitistes et compétitives qui font du marché du travail une jungle où la parfaite maîtrise des connaissances et des aptitudes tant physiques, sociales que professionnelles est presque devenue requise.

Cette jungle que nous connaissons tous à divers degrés, selon nos expériences, devient un véritable maquis pour les personnes ayant une déficience. Pour elles, la quête d'un emploi est bien

d'avantage une lutte pour une reconnaissance de droits et de compétences.

Pourtant l'intégration est possible et réalisable.

À preuve, dans sa parution de mai 1990 le « Journal des employés municipaux » de la Ville de Sherbrooke présentait à la chronique « Mon métier... ma profession », M. Luc Mascolo, un employé affecté à la Division géomatique.

Diplômé en techniques de génie civil, Luc offrait, à l'embauche, toutes les compétences nécessaires pour remplir adéquatement les fonctions proposées. Personne sourde, il présentait également un défi tout particulier pour le milieu ; celui d'un mode de communication différent parce que non-verbal.

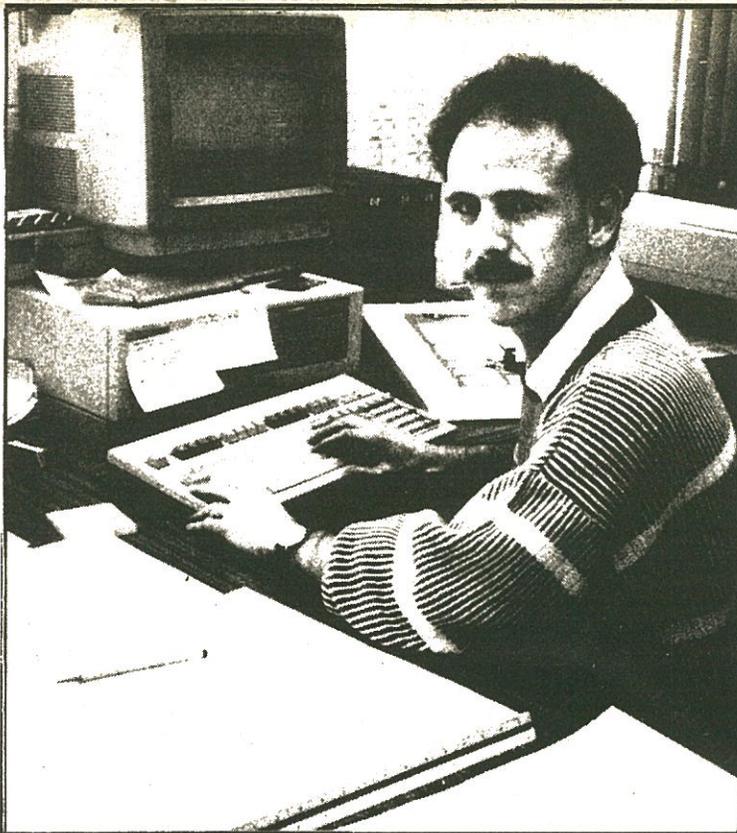


Photo Ville de Sherbrooke

À l'instar de Luc, la Ville de Sherbrooke a accepté de relever le défi puisque celui-ci a obtenu le poste de dessinateur qu'il occupe depuis bientôt deux (2) ans.

Comme nous l'avons laissé entendre précédemment, la principale difficulté liée

à cette expérience d'intégration a été, sans nul doute, d'arriver à communiquer avec ses collègues de travail.

Qu'à cela ne tienne, la persévérance et les efforts personnels de Luc, conjugués aux démarches du Service des ressources humaines de

la Ville pour obtenir la collaboration d'organismes offrant des services aux personnes handicapées (CREI, OPHQ), sans oublier l'ouverture de ses collègues à son endroit, ont permis de contrer cette difficulté.

De sorte qu'un interprète peut être mis, selon les besoins, au service de Luc ; une dizaine d'employés qui le côtoient chaque jour suivent sur une base volontaire, à raison d'une heure par semaine, des cours en langage gestuel et un appareil téléphonique adapté est maintenant à sa disposition. C'est dire qu'il y a une nette volonté d'échange et d'interaction qui dépasse les barrières premières du handicap.

En somme, des besoins et des réponses. C'est là que réside tout le pari de l'intégration. Une expérience stimulante, enrichissante et réussie dans la mesure où il existe une interaction positive entre l'individu et le milieu.

Ghylene Tremblay

Tiré de l'Information
juillet-octobre 1990

Opération Nez Rouge

La *Fondation Athlétas inc* ; organisme qui se consacre au développement du sport universitaire ainsi qu'au bien-être des étudiants-athlètes des équipes du Vert et Or de l'Université de Sherbrooke, la Station CHLT-Radio 63 ainsi que les Services de police de Sherbrooke, Rock-Forest, Métro-Police, Bromptonville, East Angus et la Sûreté du Québec vous invitent à participer à la réalisation de l'Opération Nez rouge.

L'opération Nez rouge se veut un événement majeur de prévention de la conduite de véhicules pour les personnes dont les facultés sont affaiblies. Outre cette vaste campagne de prévention, l'Opération Nez rouge concrétise son action en mettant sur pied un service de chauffeurs qui iront reconduire chez eux, avec leurs véhicules, les personnes qui en exprimeront le désir, et ce, en toute sécurité.

Au cours des cinq dernières années à Sherbrooke, l'Opération Nez rouge a desservi 3393 personnes (327 en 1985, 504 en 1986, 609 en 1987, 971 en 1988 et 982 en 1989). Il n'y a aucun doute qu'elle aura contribué à sauver une ou plusieurs vies. En 1990, nous prévoyons qu'au-delà de 1000 personnes feront appel à Nez rouge. C'est donc au nom de ces vies que nous vous invitons à vous associer à l'Opération Nez rouge.

À chaque année, la période marquant « les partys du temps des fêtes » est malheureusement caractérisée par de nombreux

accidents occasionnés par la conduite en état d'ébriété. L'Opération Nez rouge se veut un événement de prévention de la conduite de véhicules pour les personnes dont les facultés sont affaiblies.

Cette vaste campagne de prévention que provoque l'Opération Nez rouge vise essentiellement l'attente des buts suivants :

1. La sensibilisation :

- Sensibiliser les jeunes aux conséquences de la conduite en état d'ébriété ;
- rendre les adultes conscients de leurs responsabilités et les amener à ne pas utiliser leurs voitures lorsqu'ils ont consommé trop d'alcool, ou qu'ils ne se sentent pas en état de le faire.

2. L'éducation :

- Démontrer ce que peuvent faire les jeunes pour l'amélioration de notre société et ainsi donner un exemple à

tous les jeunes qui composent notre société ;

- faire comprendre au public en général ses responsabilités vis-à-vis les personnes qui conduisent leurs voitures en état d'ébriété.

3. L'information :

Profiter de l'attention du public pour lui communiquer différentes statistiques sur les conséquences de la conduite en état d'ébriété.

4. La Prévention :

- Diminuer à court terme (pendant la durée de l'Opération) le nombre d'accidents automobiles dus à la conduite en état d'ébriété ;
- montrer aux gens dont les facultés sont affaiblies une façon d'utiliser leur voiture sans toutefois en prendre le volant.

5. Le soutien au Programme d'excellence sportive :

Susciter, par le biais de l'Opération Nez rouge, une levée de fonds auprès des entreprises et de la population du Sherbrooke métropolitain, qui sera versée au profit des étudiants-athlètes des équipes Vert & Or de l'Université de Sherbrooke.

Afin de concrétiser son intervention, l'Opération Nez rouge

offre à toute la population du Sherbrooke métropolitain, un service de chauffeurs qui sera disponible de 18 h à 4 h entre le 7 et le 23 décembre.

Ceux qui, au cours de cette période, ne se sentiraient pas en état de conduire, pourront grâce à l'Opération Nez rouge, se faire reconduire chez eux dans leur propre voiture, en toute sécurité. Les chauffeurs seront des bénévoles, étudiants-athlètes du programme d'excellence (équipes Vert & Or) de l'Université de Sherbrooke dans la plupart des cas.

Dans les faits, le service offert est le suivant :

- La personne qui désire se prévaloir du service compose le numéro de l'Opération Nez rouge, lequel sera largement diffusé par les médias.
- Une équipe de trois personnes (2 chauffeurs et un accompagnateur) se rend à l'endroit d'où le client a téléphoné. Une fois sur place, l'un des deux chauffeurs et l'accompagnateur prennent place dans la voiture du client et reconduisent ce dernier à son domicile, suivis de la voiture de l'Opération Nez rouge.

3. Pendant le trajet, l'accompagnateur prend les coordonnées du client et lui remet une pochette d'information.

4. Une fois rendu à destination, si le client veut donner un pourboire (il n'est pas sollicité), l'accompagnateur lui remet un reçu officiel. L'équipe s'assure que la voiture du client est bien garée et que ce dernier entre chez lui en toute sécurité.

5. L'équipe retourne au poste central.

Au cours des cinq dernières années, ce service a profité à 3 393 personnes. Au-delà de 1 700 bénévoles y ont travaillé. Ces Opérations auront permis à la Fondation Athlétas inc. de recueillir au-delà de 89 500 \$ (7 200 \$ en 1985, 13 146 \$ en 1986, 15 000 \$ en 1987, 26 500 \$ en 1988 et 28 000 \$ en 1989).

Comme toutes les activités humanitaires, l'Opération Nez rouge a besoin :

du support de la population ;
de la collaboration des médias ;
de l'aide des bénévoles ;
de l'appui des entreprises de la région.

Pour information : Manon Rose, téléphone : 821-7595

Recette du « Joyeux Temps des Fêtes » !

Le temps des fêtes nous revient avec son lot de publicité et d'incitation à la consommation. Est-il possible de voir venir le temps des fêtes sans angoisse ou inquiétude devant toutes les dépenses qui s'offrent à nous ? En un mot, peut-on passer de belles fêtes sans s'endetter ?

Le Service Budgétaire Populaire de l'Estrie vous propose une petite recette budgétaire qui vous permettra de voir venir Noël en toute sérénité et de le vivre selon vos moyens. Il vous faut d'abord une bonne pincée de motivation, un crayon, un papier et un peu de planification.

D'abord, évaluez ce que vous a coûté Noël l'an dernier : cadeaux, repas, boissons, sorties, petits extras.

Additionnez tous vos montants et divisez ce résultat par douze mois, ce qui vous donnera le montant à mettre de côté chaque mois de l'année pour combler ces dépenses.

Il ne reste qu'un mois avant Noël et vous n'avez prévu aucune économie pour ces dépenses ?

Rassurez-vous, il existe des alternatives aux dépenses coûteuses :

Plutôt que de faire un cadeau à tous les membres de votre famille, pourquoi ne pas proposer un échange de cadeaux ?

Pour remplacer un très coûteux réveillon, vous pouvez inviter votre famille et amis en demandant à chaque personne d'apporter un plat ou une partie du repas : salades, breuvages, desserts, etc. De cette

façon, tout le monde contribue à la réussite de cette occasion !

Et puis, pourquoi dépenser des fortunes en décorations et ornements de toutes sortes ? Faites une activité de bricolage avec vos enfants et fabriquez à la maison les cartes, les guirlandes, les centres de table, et les emballages des cadeaux. Vous aurez ainsi un Noël plus personnalisé.

Un temps des fêtes trop coûteux amène souvent des dettes qui prennent plusieurs mois à se régler...

Donnez-vous cette année un Noël à la mesure de vos moyens financiers, vous éviterez ainsi les lendemains qui déchantent.

Sylvie Charbonneau
Diane Ross
pour le SBP

En Bref

- Aux U.S.A., le revenu moyen (après impôts) de 20 % des familles les plus pauvres devrait diminuer de 5 % de 1980 à 1990 tandis que celui des 20 % des familles les plus riches devrait connaître une hausse de 33 % pour la même période.

- À la fin de la dernière session parlementaire, au printemps dernier, les députés se sont, discrètement faut le dire, accordé une hausse de traitement (exempte d'impôt) de 6 000 \$ par année...

- Un récent sondage Gallup dévoilait que plus de 36.2 % de la population n'a pas de plan d'épargne ou de placements. Ce pourcentage s'é-

lève à 81.1 % pour les personnes gagnant moins de 20,000 \$ tandis que 84.6 % des gens gagnant plus de 60,000 \$ épargnent régulièrement. Et après, on dira que c'est une question de volonté !!!

- Plus de 67 % des Canadiens et Canadiennes estiment que les banques devraient être sous contrôle majoritaire des Canadiens.

Solution :

U	S	V	R	A	N	O	N	E	X	12
E	E	S	I	E	R	O	R	E	U	11
S	G	E	S	M	E	R	O	R	E	10
S	G	E	S	R	A	S	K	R	A	9
I	D	U	E	R	A	S	S	A	S	8
A	V	I	S	A	S	V	E	N	L	7
R	O	U	R	S	F	L	I	T	L	6
E	S	E	S	E	S	O	O	A	V	5
U	T	S	L	E	E	R	R	E	N	4
S	A	L	L	E	N	R	N	E	D	3
E	M	I	M	E	N	E	N	E	O	2
T	E	E	U	O	N	E	R	H	E	1
N	O	N	I	E	R	I	C	O	L	12

MÉDIAS

Élections/Sherbrooke 90

La réalité sociale et économique que nous connaissons aujourd'hui fait en sorte que les mécanismes de communications et de diffusion d'information, sont d'une très grande importance, et de plus en plus. Pour être en mesure d'apprécier une situation à sa juste valeur, pour réussir à se développer un jugement sur des questions particulières ou plus globales, il est très légitime que les citoyens et citoyennes s'attendent à recevoir des informations justes et les plus complètes possible. Eh bien, pour répondre à cette préoccupation, il est certain que les médias (écrits et électroniques) ont un rôle primordial à assumer.

Au cours de la dernière période électorale que nous venons de vivre, ici à Sherbrooke, les médias ont donc ouvert leurs pages et leurs ondes, afin que soient diffusées des informations devant servir à mieux faire connaître les personnes candidates, leurs idées et/ou leurs programmes. À noter que cette ouverture de la part des médias est rendue possible en raison de leur bonne volonté, mais surtout parce que la loi électorale indique que ceux-ci doivent offrir du temps d'antenne, ou encore un certain espace dans les journaux.

Façon de faire

Dans une période comme celle-ci, chaque média cherche à se trouver une formule originale pour attirer et/ou entretenir son auditoire, ou son bassin de lecteurs et lectrices.

Comme nous le savons tous et toutes, avec les nombreux problèmes sociaux et économiques qui nous affectent durement, l'ampleur des solutions que nous devons envisager est considérable. On sait aussi que les municipalités sont susceptibles « d'hériter », dans un avenir peut-être pas si lointain, de nouvelles responsabilités administratives, de nouveaux champs de taxation.

L'accroissement des effets globaux de la pauvreté, la protection et l'aménagement environnemental, les alternatives socio-économiques, sont autant de sujets qui doivent de plus en plus retenir notre attention de façon prioritaire, pour notre avenir collectif.

En toute honnêteté, peut-on dire que cette dernière période électorale sherbrookoise a pu nous en apprendre vraiment davantage sur ces dimensions fondamentales de notre développement social et démocratique ?

Dans quelle mesure les médias nous ont-ils bien servis en ce sens ? Eh bien... si l'on considère par exemple les possibilités que peut offrir la télévision d'aujourd'hui, pour répondre à ces questions, nous avons le devoir de dire que ceux et celles qui en sont les responsables n'ont pas réussi à trouver les formules pouvant nous permettre d'apprécier à leur juste valeur les différents points de vue et les positions, des candidats à la mairie, par exemple. Qu'en pensez-vous ?

Des choix à venir

Il est certain que dans une course à la mairie, il peut être important de connaître davantage différents aspects de la personnalité, de ceux et celles qui offrent leurs services à la population. Il faudrait cependant que les différent-e-s responsables qui sont mandaté-e-s pour poser des questions (les journalistes) se questionnent un peu plus sur le degré de superficialité qu'ils et elles entretiennent.

Faudrait-il que les médias électroniques prévoient plus de temps d'antenne (à peu près tous les quatre ans, n'est-ce-pas) pour que des exercices plus complets soient réalisés ? Eh bien, ne nous gênons pas, merde ! La démocratie à laquelle on tient vaut bien cela.

Alain Poirier pour le CPDE.

6 DÉCEMBRE...

Jamais plus

Le 6 décembre 1989, 14 femmes ont été assassinées. Le crime était signé : « J'haïs les féministes ».

Ce jour-là, les femmes se sont fait taire. Un an plus tard, elles veulent et elles doivent parler.

Parler de la violence de tous les jours, celle qu'on lit dans les faits divers des journaux.

Dévoiler les « drames conjugaux » qui, en seulement 2 mois, ont tué une vingtaine de femmes ainsi que des enfants.

Dénoncer le harcèlement sexuel qui est aussi une forme de violence morale, psychologique et physique.

Accuser la justice qui fait encore qu'une femme est coupable de son agression quand elle s'est fait violer.

Crier pour conserver le contrôle de nos corps. Se réclamer du féminisme, même si on voudrait nous faire croire que tout a déjà été gagné.

Un an après le 6 décembre, nous devons briser le silence qui entoure la petite et la grande violence faite aux femmes. La violence au quotidien est aussi intolérable que celle qui nous surprend.

Nous revendiquons le droit de ne plus avoir peur au travail, à l'école, dans la rue, dans les endroits publics, dans nos maisons. N'en déplaise à ceux qui voudraient nous voir prendre le moins de place possible.

Nous ne voulons plus d'autres 6 décembre. Nous ne voulons plus de cette violence avilissante.

Criminelles de mères en filles

Le 13 octobre dernier, dans le cadre d'une journée d'action pan-canadienne pour le libre choix, la Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit (Sherbrooke) organisait une activité créatrice de visibilité. Des femmes ont symboliquement été incarcérées pendant une heure, afin de faire réaliser à la population l'impact du projet de loi sur l'avortement sur les droits des femmes. Si le projet de loi C-43 est adopté au Sénat, c'est l'ensemble des femmes qui seront touchées par cette loi qui recriminalise l'avortement. Ça pourrait être votre fille, votre soeur, votre femme, votre amie, qui se retrouve aux prises avec la justice suite à un avortement...

Si la loi est adoptée, seuls les avortements pour des raisons de santé seront permis. C'est le médecin qui prendra la décision d'autoriser ou non l'avortement. Au Québec, les pratiques des CLSC, des centres de planification des naissances et des centres de santé des femmes, respectant le choix des femmes, seraient probablement illégales. Tout citoyen-ne canadien-ne pourrait porter plainte devant le procureur général pour un avortement jugé illégal. Cette loi ouvre la porte aux interventions de la justice dans la vie privée des femmes (Était-elle malade ou non, et comment le prouver ?).



Photo Roland Salois



Photo Roland Salois

Il y a fort à parier que, si cette loi est votée au Sénat, nous reverrons d'autres événements du type de l'affaire Jean-Guy Tremblay/Chantal Daigle.

Actuellement, le Sénat est très divisé sur le projet de loi. Il y a possibilité de faire battre ce projet si les pressions populaires sont suffisantes !

Manon-Ann Blanchard

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

C-21 est là !

Depuis le 18 novembre dernier, les amendements à la Loi de l'assurance-chômage présents dans la Loi C-21 sont en vigueur. Les documents produits par les regroupements de chômeurs et chômeuses, il y a plus d'un an déjà, sont maintenant, plus que jamais, d'actualité. On nous traitait d'alarmistes à l'époque et voilà qu'aujourd'hui, c'est dans la tête des plus démunis de notre société que sonne l'alarme de l'appauvrissement.

Admissibilité du nouveau...

Dans l'article du numéro précédent d'Entrée Libre, je vous expliquais comment évaluer l'admissibilité d'un prestataire tout en vous prévenant que les normes changeraient avec l'application de C-21. Dorénavant, l'admissibilité à l'assurance-chômage sera évaluée par une grille variant selon le taux de chômage régional. De plus, une redéfinition des régions accompagnait C-21 alors peut-être votre localité ne sera-t-elle plus dans la même région administrative. Dans notre prochaine chronique, je vous reparlerai de ces nouvelles régions en tentant de vous situer un peu plus.

Il faut maintenant entre 10 et 20 semaines assurables pour être admissible à une nouvelle demande de prestations. Dans la région de Sherbrooke, nous avons, au mois d'octobre, un taux de chômage, entre 7 et 8 %. L'arrivée de l'hiver nous annonce une remontée du taux de chômage alors je vais vous donner quelques informations concernant le nombre de semaines assurables qui seront nécessaires pour avoir droit aux prestations.

Seront nécessaires :

18 semaines assurables avec un taux entre 7,1 et 8 %

17 semaines entre 8,1 et 9 %

16 semaines entre 9,1 et 10 %

15 semaines entre 10,1 et 11 %

...

10 semaines avec un taux supérieur à 15 %

Cette grille n'est applicable qu'à celles et ceux qui ont été dans la population active au cours des deux dernières années. C'est donc dire que pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s, 20 semaines de travail sont toujours nécessaires.

Quel est le taux de chômage ? ...Entre 10 et 20 semaines.

Vous avez le droit d'exiger que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) vous donne une copie de ce tableau qui détermine aussi le nombre de semaines de

prestations auxquelles vous avez droit. Ce qui nous semble un peu moins évident, c'est comment les prestataires vont faire pour savoir quel est le taux de chômage officiel de leur région. Dans le passé, cette information n'était pas disponible aux commun des mortels. En effet, nous, du MCCE, devons bien souvent faire des pieds et des mains pour avoir ce renseignement. À l'Infocentre, tou-

jours la même réponse : « Entre 10 et 20 semaines ». C'est assez...Faut que ça change.

Du refus d'informer à la multiplication des rumeurs

Refuser de mettre la grille d'admissibilité et le taux régional de chômage à la disposition des sans-emploi, c'est créer l'insécurité. Celle-ci s'installe jusqu'à la réponse de la CEIC, c'est-à-dire, souvent, de 6 à 8 semaines après le dépôt de la demande de prestations. Une personne qui subit un arrêt de travail est déjà très angoissée, alors pourquoi devrait-elle vivre des semaines d'enfer sans savoir si elle aura droit aux prestations ou si elle aura perdu deux

mois d'aide sociale parce qu'elle croyait avoir droit à l'assurance-chômage ? C'est souvent de ces insécurités que naissent les rumeurs les plus alarmantes. N'est-ce pas à la CEIC d'informer les gens sur la loi de l'assurance-chômage, loi sur laquelle il est pratiquement impossible de plaider « l'ignorance » ?

La force de la dénonciation

Nous invitons la population à tenter d'obtenir ces informations et à nous faire connaître les résultats de leurs démarches. Nous vous invitons à faire connaître cette situation à votre entourage et à demander justice à votre député fédéral. La sec-

tion « Tribune libre » de votre quotidien peut être un médium important pour faire entendre votre message à la population et aux élu-e-s de votre région. Peut-être qu'ainsi, avec la force du nombre, nous aurons enfin une petite victoire collective à savourer.

En attendant, vous pouvez toujours nous appeler au 566-5811 pour connaître le taux de chômage ou pour tout autre besoin.

Solidaires salutations

Denis Poudrier
Pour le Mouvement des
Chômeurs et Chômeuses de
l'Estrie (MCCE)

Chômage, temps partiel et emplois temporaires sont à la hausse

Le travail rémunéré est, pour la très grande majorité de la population, la source de revenu de loin la plus importante. Les tendances qui marquent le marché du travail touchent donc directement la vie de l'ensemble de la société.

rapport Au tournant des années 90.

Le comité constate que le nombre d'emplois a augmenté de 14,4 % de 1980 à 1988 au Québec mais que presque la moitié de ces nouveaux emplois sont à temps partiel. Plus

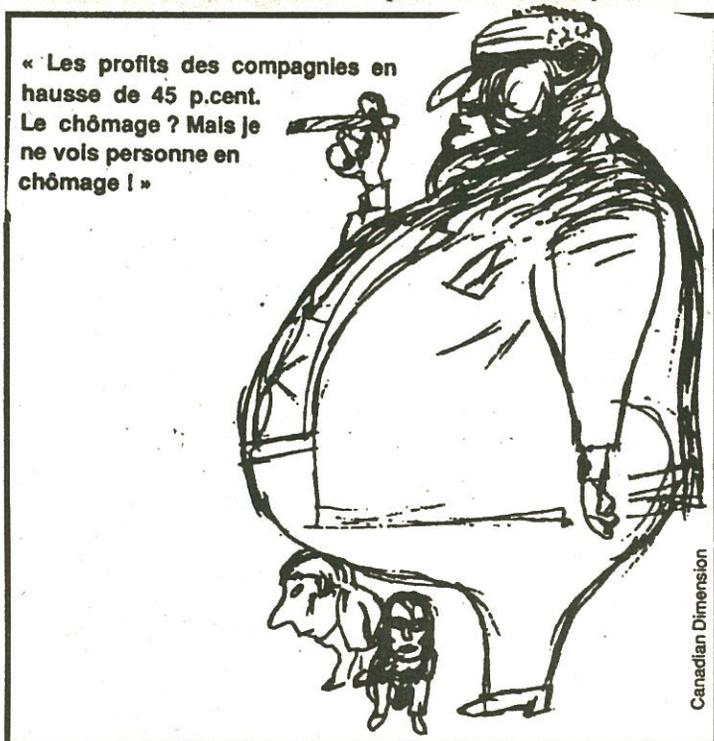
Quand on compare la situation du Québec avec celle de l'Ontario, on est d'abord frappé par le fait que dans la province voisine il s'est créé presque deux fois plus d'emplois nouveaux qu'au Québec durant la même période et que la part des postes à temps partiel y représente 23,5 % comparativement à 43,6 % au Québec. Évidemment, le taux de chômage est plus élevé au Québec, l'Ontario affichant, en 1989, un taux de 5,1 % alors qu'il était de 9,3 % pour le Québec.

gers qui guettent notre société pour les années à venir. Le premier est le risque qu'une coupure s'opère entre les travailleurs qui jouissent d'un emploi de qualité, stable, bien rémunéré, où l'on tient les compétences à jour et ceux qui occupent des emplois précaires, mal rémunérés et dont la force de travail est utilisée sans que l'on se soucie d'augmenter la compétence et la formation.

Le deuxième danger est une augmentation de la pauvreté causée par le manque d'emplois et la prolifération des emplois précaires. Cette situation résultera en une demande accrue de support et d'assistance auprès des organismes bénévoles et communautaires que finance Centraide.

Lucie Rémillard
Centraide

Tiré du Journal de Centraide de Montréal
Novembre-Décembre 1990



Pour résoudre le problème du chômage, il faut que des emplois soient disponibles en nombre suffisant et que des personnes soient adéquatement préparées pour les occuper. « Ces deux vérités sont simples à affirmer mais difficiles à concrétiser », souligne le Comité d'analyse des tendances sociales de Centraide dans son

du tiers des travailleurs à temps partiel occupent ces emplois à défaut d'avoir pu trouver un poste à plein temps. On remarque aussi que les offres d'emplois permanents diminuent au profit d'emplois à durée temporaire. Or, ce sont souvent des emplois mal rémunérés et sans avantages sociaux que les gens occupent faute de mieux.

« Les coûts économiques, sociaux et humains d'un taux de chômage trop élevé devraient encourager tous les acteurs économiques à poursuivre réflexion et concertation pour déboucher le plus rapidement possible sur des politiques favorables à l'emploi », invite le Comité d'analyse des tendances sociales.

Parmi les autres défis relevés par le comité, mentionnons l'adaptation des lois du travail pour mieux protéger les travailleurs à statut précaire, l'augmentation et la bonification des programmes facilitant l'accès au marché du travail pour les jeunes, le recyclage pour les travailleurs plus âgés et la formation continue pour tous les travailleurs.

Finalement, le comité soulève deux dan-



L'Avenir du Québec ... ou soirée d'échange fructueuse

Le 14 Novembre dernier (c'était un mercredi), une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation de Solidarité Populaire Estrie en participant à une rencontre d'échange de points de vue sur le thème de l'avenir d'un Québec souverain. Étaient présent-e-s à cette activité, des représentant-e-s d'organismes populaires, des syndicats ainsi que des citoyens et citoyennes à part entière.

Solidarité Populaire Estrie, c'est une coalition de groupes populaires, de syndicats, d'organisations politiques. Cette Coalition existe pour : promouvoir les intérêts sociaux, économiques et culturels de la population de l'Estrie.



(Robert Routhier)

« De plus en plus de gens perçoivent la souveraineté comme un plus »

Avec la situation sociale et économique que nous connaissons actuellement, le rôle d'un organisme comme SPE est d'autant plus important, pour contrer le courant des politiques d'injustice que nous subissons actuellement. Par les différentes activités qu'elle organise et les positions qui sont prises, nous pouvons ainsi maintenir et développer nos actions collectives et nos réflexions critiques, sur ceux et celles qui reçoivent le mandat d'être nos représentant-e-s, dans l'État du Québec et du Canada.

Que faire chez-nous ?

Aujourd'hui, les urgences d'agir ne manquent pas. Dans toutes les régions du Québec, les défis sont nombreux. Pour nous, ici en Estrie, qu'est-ce qu'il nous faut peut-être considérer avec plus d'attention, dans le présent contexte socio-politique ?

Voilà une des questions à propos de laquelle M. Robert

Routhier a présenté des éléments de réponses, pour faire ressortir des points saillants, sur lesquels les échanges de la soirée se sont appuyés, entre autres. Au cours des quinze dernières années, M. Routhier a été étroitement impliqué dans le développement de l'éducation aux adultes, au sein de l'Université de Sherbrooke. Au cours des dernières années, il a assumé le rôle d'adjoint au président de Shermag.

Des responsabilités nouvelles

Dans l'idée d'un Québec qui s'appartient pleinement, cela implique que certaines responsabilités que nous partageons présentement avec le gouvernement fédéral ne le seront plus.

Comment redéfinir les responsabilités centrales, régionales et locales ? ...



« La formation de nos juges est très importante pour l'avenir » (Nicole Dorin)

Dans quel Québec ...

Comme il est dit plus haut, cette volonté pleine et entière d'acquiescer notre souveraineté implique des devoirs de différents ordres. Ceux-ci se traduisent en termes de dimensions sociales fondamentales, de mécanismes économiques essentiels, de profondeurs culturelles indéniables ; le tout enrobé d'une saveur démocratique entière et bien proportionnée, c'est-à-dire une saveur très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Alors, il est donc nécessaire que nous puissions nous dire encore davantage : Dans quel genre de Québec voulons-nous vivre ? (pour ne pas s'en faire passer un trop vite... un Québec)

Le syndical

Au fil des dernières décennies, les positions et propositions qui ont été adoptées par les syndicats concernant l'autonomie du Québec sont relativement claires. Les différentes centrales qui composent ce mouvement optent pour une perspective de souveraineté populaire, définie par l'adoption d'une constitution québécoise.

Une autre préoccupation partagée par les organisations syndicales, c'est celle de l'emploi, ainsi que du travail.

Selon le thème de la soirée, il ressortait avec évidence que nous devons pouvoir contrôler le développement, la planification et la gestion de nos emplois ; et pour ce faire, nous devons aussi dire qu'il est essentiel de redéfinir certaines va-

leurs du travail lui-même, selon des objectifs associables à la valorisation du plein-emploi.

ter, la pente est énorme. Comme la violence aussi, Celle vécue par les femmes, par des hommes aussi, mais surtout par des femmes ; sans oublier celles de nos télévisions, qui déferlent comme des cascades programmées... quel malheur.

Et posons-nous la question à nouveau : Dans quel Québec voulons-nous vivre ?

Les femmes sont grandement concernées par l'emploi et le travail. Avec la quantité de problèmes que nous connaissons chez les jeunes, les personnes âgées en incluant les nombreux autres auxquels on peut penser, à quelles politiques sommes-nous en droit de nous attendre dans ce Québec qui sera nôtre ???

Une chose est certaine déjà, c'est qu'avec les nouvelles lois que nous voudrions bien nous donner pour assurer notre fonctionnement de société, il faudra voir très attentivement à ce que l'ensemble de nos juges puissent recevoir des formations adéquates et complètes, pour que les principes de justice sociale et économique que nous aurons adoptés soient bien appliqués.

L'avenir inter...

National, régional, local, mondial... ce sont tous des niveaux d'intervention où des choses nouvelles doivent être définies. Pour nous du Québec, les solidarités que nous pouvons bâtir et développer à travers le monde (avec d'autres peuples) peuvent être très bénéfiques pour mieux être des hommes et des femmes de ce monde.

Mais ici !!! Demain ? La semaine prochaine là ? Que ce passera-t-il ? ? ? Après cette prochaine fête de Noël et ce nouveau début d'année récessionnaire ?

Au mois de février prochain, ici à Sherbrooke, Solidarité Populaire Estrie va organiser une autre activité d'animation publique, concernant l'avenir de notre société. Vous pouvez ache-miner une demande d'information à l'adresse suivante :

S.P.E. C.P. 1742 Sherbrooke J1H 5N8.

Alain Poirier

Équipements de bureau
QWERT Itée
985, Galt ouest, Sher 562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH CORONI

Le programme PAIE, M. le ministre, c'est payant pour qui ?

N'est-il pas merveilleux ce message publicitaire que nous voyons sur nos petits écrans ?... Félicitations, M. le ministre Bourbeau, pour votre beau programme ! On irait même jusqu'à penser que le ministère de la Main-d'oeuvre de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle se transforme en défenseur de la veuve et de l'orphelin. Enfin, on a trouvé LA solution aux problèmes d'employabilité et d'intégration au travail des personnes assistées sociales.

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) s'interroge sur le contenu de ce message publicitaire. De quel droit un ministère peut-il se permettre de faire une publicité aussi biaisée ? Échapperait-il à la loi sur la protection du consommateur qui stipule que toute publicité qui donne de faux espoirs, vous induit en erreur ou fausse la réalité est illégale ? (...)

M. le ministre, il manque quelques éléments à votre publicité et nous aimerions vous les énumérer et ainsi rétablir les faits quant à

voire beau programme. Prenons le cas d'une femme monoparentale, mère de deux enfants, apte et disponible. Elle reçoit de l'aide sociale : 190 \$ net par semaine, soit une prestation annuelle de 9 840 \$. Ses frais reliés aux besoins spéciaux (médicaments, lunettes, frais dentaires) sont assumés par l'aide sociale. Ne nous méprenons pas, cette allocation annuelle se situe très en deça du seuil de la pauvreté fixé par revenu Canada : 23,122 \$ en région urbaine. Le Québec se situe à l'avant-dernière place au Canada pour ce qui est du montant alloué aux personnes assistées sociales, juste devant le Nouveau-Brunswick. Le ministère innove maintenant avec PAIE, programme temporaire (26 semaines maximum), obligatoire et qui par ses modalités d'application, entraîne une perte de revenu pour les prestataires de l'aide sociale. Reprenons le cas de notre mère monoparentale qui participe obligatoirement à ce programme. Elle recevra 178 \$ net par semaine et devra défrayer ses frais de garderie. Après sa participation à PAIE, elle se retrouve en chômage, soit 110 \$ par semaine. Elle devra demander un complément à l'aide sociale. Deux demandes à compléter, deux fonctionnaires, deux ministères sur le dos, des attentes, etc... De plus, elle perd son droit aux frais reliés au besoin spéciaux (médicaments, lunettes, frais dentaires). Nous n'avons pas besoin de faire des calculs très élaborés pour constater que son revenu annuel sera inférieur en participant à ce programme. S'il faut en croire le ministère, avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'aide sociale, les personnes assistées sociales recevront des instruments qui leur permettront de s'intégrer rapidement et pour de bon au marché du travail. Or, si on ne peut pas être contre la vertu, il faut quand même faire la différence entre une bonne intention et les moyens qui sont mis en oeuvre pour y parvenir. D'une part, ces programmes ne comportent aucun volet de formation et de développement des habiletés de travail. On laisse aux employeurs éventuels la charge presque totale de l'encadrement. Les places disponibles dans les cours de formation professionnelle sont limitées et principalement utilisées par les entreprises pour le perfectionnement de la main-d'oeuvre déjà active.

D'autre part, même si les personnes assistées sociales avaient un réel accès aux programmes de formation orientés vers l'acquisition d'habiletés, il est évident que les places sur le marché du travail ne leur seront pas davantage ouvertes. On nous maintient dans l'illusion qu'il y a du travail pour tous ceux et celles qui veulent travailler. Dans ces conditions comment expliquer l'augmentation du taux de chômage, l'augmentation du nombre de personnes assistées sociales ? Depuis quelques mois, les médias, les patrons, les banquiers et les politiciens, à quelques exceptions près, nous annoncent une importante récession. Mises à

destinés doivent être adaptés à leurs besoins et surtout être accompagnés de réelles possibilités d'emploi. Le programme PAIE, M. le ministre, c'est payant pour qui ?

destinés doivent être adaptés à leurs besoins et surtout être accompagnés de réelles possibilités d'emploi. Le programme PAIE, M. le ministre, c'est payant pour qui ?

Louise Desforges
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
Normand Gilbert
Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide Juridique vous proposent d'être juge. Davant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Un pharmacien a-t-il l'obligation d'exécuter une ordonnance suivant sa teneur intégrale ?

Faits :

Il s'agit d'une action en dommages-intérêts intentée contre un pharmacien. Le pharmacien a substitué au médicament prescrit par un médecin un autre médicament cinq fois plus puissant, causant chez la personne qui poursuit une atteinte sérieuse à sa santé : necrose anovasculaire de la hanche.

Le médecin avait prescrit de la cortisone sous forme de comprimés de cortone de 5 mg. Le pharmacien substitua au médicament prescrit, des comprimés de prednisone en conservant la même dose. Or, la prednisone est cinq fois plus puissante que la cortone.

Question :

Pensez-vous que le pharmacien est responsable des dommages causés par le surdosage du médicament ?

Décision :

L'action fut accueillie et le pharmacien fut condamné à payer \$ 75,000.00.

Motifs

Le pharmacien a commis une faute professionnelle en n'exécutant pas une ordonnance suivant sa teneur intégrale comme l'exige l'article 21 de la Loi sur la pharmacie.

Même si cette Loi permet au pharmacien de substituer au médicament prescrit un médicament de la même dénomination commune, le pharmacien ne peut décharger sa responsabilité si la teneur du médicament livré est différente du médicament prescrit.

Art. 21 :

« Un pharmacien doit exécuter une ordonnance suivant sa teneur intégrale. Il peut toutefois, pourvu qu'il en avise le client et qu'il l'inscrive au dossier, substituer au médicament prescrit, un médicament dont la dénomination commune est la même et qui appartient à la liste des médicaments visés à l'article 4 de la Loi sur l'assurance-maladie, à moins d'indication contraire formulée de sa main par l'auteur de l'ordonnance. »

Micheline Plante, avocate

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

10 ans ça se fête

La Table Ronde des Organismes Volontaires d'éducation Populaire de l'Estrie (TROVEPE) fêtait, le 20 octobre dernier, le 10^e anniversaire de sa naissance légale. Regroupant 23 organismes d'éducation populaire autonome, la TROVEPE se veut un lieu d'échange, de res-



sourcement et de représentation du mouvement populaire en Estrie. Ces groupes oeuvrent dans différents domaines en vue de défendre les droits sociaux des gens (chômage, aide sociale, personnes handicapées, accidenté-e-s du travail, familles monoparentales, etc...) tout en luttant pour la justice et l'égalité sociale.



C'est en ce sens, que la journée a permis aux gens des groupes de discuter du « mouvement populaire et projet de société » tant en grand groupe qu'en ateliers.

La journée s'est terminée par un souper retrouvailles et une soirée récréative et dansante.



Photo Roland Salois

Photo Roland Salois

Photo Guy La Rochelle

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne ; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Heureux comme des rois

Nous sommes « heureux comme des rois » de vous présenter, dans cette nouvelle chronique digne d'un roi, les expressions ayant comme sujet le mot roi. Étant donné le nombre exhaustif d'expressions touchant ce mot, nous diviserons la chronique en deux parties : 9 expressions dans cette parution et 9 autres dans la prochaine.

La première expression semble nous tomber du ciel, mais ce n'est pas le cas, « heureux comme des rois ». Cette locution (ensemble de mots non séparables) s'adressait aux rois de tous les temps qui se donnent à cœur joie certains plaisirs. Toutefois, elle représente aujourd'hui le bonheur total, le plaisir spontané, naïf et véritable.

Puisqu'on ne sait à quel moment est née cette expression, nous savons toutefois qu'en 1685, l'expression « ...de roi », signifiant excellent et parfait, prit naissance. On retrouve celle-ci dans des locutions du genre « souhait de roi »... un peu vieillote, mais fort bien utilisée dans un contexte de naissance (précisons la naissance d'un enfant !). On peut la rencontrer aussi dans « morceau de roi » ou, si l'on préfère, dans « festin de roi ». La Fontaine utilisa cette expression au XVII^e siècle pour présenter en modèle les plus grands cuisiniers français. Aujourd'hui, on présente en modèle un repas gras comme la poutine... Mais oui... Le Roi de la poutine : Farce à part, « morceau de roi » signifie « morceau exquis, digne de la table d'un roi ». En 1690, « heureux comme un roi » des premiers temps y prend la forme de « plaisir de roi ».

Quatre ans plus tard, les peuples décidèrent de créer une nouvelle expression, telle que « parler en roi » qui prend le sens de parler « comme un roi, d'une manière autoritaire, impérieuse ». En même temps naquit « vivre en roi » qui signifie « vivre dans les richesses et les plaisirs ».

Durant la même époque, Buffon, un spécialiste des animaux, donna naissance à « roi des animaux » (le lion), « roi des oiseaux » (l'aigle) et « drôle d'oiseau » (un original, un personnage bizarre et comique).

Ce « drôle d'oiseau » peut-être aussi « le roi des cons » ou « le roi des imbéciles » et bien d'autres. En fait, c'est le plus bête des hommes. Mais le « roi de la création » (l'Homme) n'est certes pas « le Roi des rois », puisque l'Homme n'est pas Dieu. Ces deux dernières expressions ont pris naissance au XII^e siècle de l'ère chrétienne ; autrement dit, entre 1100 et 1200 après la naissance de Jésus-Christ.

Finalement, la prochaine chronique nous permettra de trouver « le roi de la fève » afin de « manger le pain du roi » et de se retrouver avant la Pâque avec d'autres expressions « dignes d'un roi ».

Michel Roby

INTERNATIONAL

Le cercle vicieux de la guerre

L'invasion du Koweït par l'Irak est traitée par nos médias québécois de façon très superficielle et secondaire par rapport à l'ampleur de la crise. Dès l'invasion irakienne du 2 août, les médias, submergés par la crise amérindienne, ont presque oublié un événement qui pourtant pourrait avoir plus d'impact sur nos vies que la Commission Bélanger-Campeau ou la crise Mohawk. Cet article se veut donc une brève analyse de la crise du Golfe venant clarifier certains enjeux mal définis par nos médias.

L'invasion irakienne est sans aucun doute injustifiable, mais justifie-t-elle un déploiement militaire aussi considérable de la part des Américains ? Pour répondre à cela, il faut se demander quels sont les véritables intérêts américains à travers cette crise. S'agit-il de défendre le droit international ? Il est difficile de le croire puisque les Américains ont envahi le Panama en 1989, la Grenade en 1983, ont toujours défendu Israël qui occupe des territoires palestiniens depuis 1967, pour ne parler que de ceux-ci. Dans tous ces cas, l'ONU a vivement réagi en condamnant ces invasions comme elle le fait pour l'invasion irakienne. Tout à coup, les États-Unis trouvent de nouvelles vertus à l'ONU et s'en servent comme défenseur du droit international. Il faudrait être naïf pour les prendre au sérieux.

Ventes d'armements

S'il apparaît évident que les Américains cherchent à contrôler le pétrole qui ne leur appartient pas, d'autres enjeux sont aussi primordiaux. Les Américains prétendent protéger l'Arabie Saoudite et le Koweït et ont même eu le culot de leur quêter une bonne partie des coûts du déploiement militaire. Mais ils sont d'abord là pour protéger leurs intérêts et ceux d'Israël. Premièrement, parce que l'économie américaine vit en bonne partie

grâce aux ventes de matériel militaire et a par conséquent intérêt à ce qu'il y ait des conflits armés dans le monde. Avec la fin de la guerre froide, les États-Unis avaient besoin d'un nouvel ennemi et ils n'ont pas perdu de temps à le trouver avec la complicité de M. Gorbatchev qui a un besoin urgent de capitaux occidentaux pour relancer l'économie soviétique. Les Américains viennent d'ailleurs de vendre pour plusieurs milliards de dollars d'armements à l'Arabie Saoudite, aux émirats du Koweït en exil et à l'Égypte : alliés américains contre l'Irak. Israël a protesté et a dû acheter lui aussi pour plusieurs milliards d'armements car il est toujours en guerre contre les Arabes.

Américains, fauteurs de guerre ?

Cette crise du Golfe est l'occasion pour les États-Unis de devenir le gendarme du monde. M. George Bush a dit lors de la rencontre avec

M. Gorbatchev à Helsinki : « Nous posons la pierre angulaire d'un ordre international plus pacifique » (*Le Monde diplomatique*, octobre 1990). Voilà une bien drôle de façon de commencer la paix quand on sait que M. Bush a tout préparé en secret pour faire cette guerre en laissant Saddam Hussein envahir le Koweït si l'émirat était attaqué (*Time*, 1er octobre 1990). Alors Saddam Hussein pensait qu'il avait le feu vert des États-Unis. De plus, quelques jours après l'invasion du Koweït, l'un des principaux conseillers du président Bush déclare : « Nous avons le sentiment d'avoir conduit Saddam Hussein là où nous voulions qu'il soit » (*Newsweek*, 20 août 1990).

Ce jeu à demi caché de Washington a pour but de démanteler la grosse machine de guerre irakienne qui est une menace constante pour Israël et les intérêts américains dans le Golfe. C'est pourtant les Occidentaux qui ont vendu ces armes à l'Irak et qui en vendent maintenant à l'Arabie Saoudite et à l'Égypte. Pourquoi un pays donner-t-il des munitions à l'ennemi si ce n'est pour renflouer une économie en péril ?

Michel Marquis



Carrefour de solidarité internationale

555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

INTERNATIONAL

Le système « D »'ici et dans le tiers-monde

Du 23 au 24 octobre dernier, s'est tenu à Sherbrooke un colloque sur l'économie informelle ici et dans le Tiers-Monde. Organisé par le Carrefour de solidarité internationale, cette activité a permis aux différents conférenciers d'apporter la lumière sur une réalité que vivent les pays du Tiers-Monde.

Selon Madame Yassine Sy Fall, économiste sénégalaise, beaucoup de facteurs ont contribué à la crise économique et à l'expansion de l'économie informelle en Afrique. Par exemple : l'implantation par l'Occident des modèles de développement non adaptés aux réalités du Tiers-Monde, la sécheresse, la dégradation de l'agriculture, le sous-emploi ainsi que la dette extérieure des pays du Tiers-Monde... Devant tous ces problèmes, les populations des pays du Sud ont développé des alternatives de survie. Elles ont créé des moyens de subsistance pour faire face à la pauvreté. C'est ainsi que dans les rues des grandes villes du Tiers-Monde on retrouve des jeunes et des femmes se livrant à des activités non déclarées telles que : la vente à l'unité des cigarettes, la vente de l'eau à boire dans les rues de Dakar, les jeunes qui portent les sacs des ménagères dans les marchés, les secrétaires qui dactylographient les lettres dans les rues du El Salvador, les dames qui font la couture chez elles, etc. Outre ces activités, on retrouve également les coiffeurs, les artisans et les tailleurs.

Malgré ses limites (son manque d'investissements, son caractère clandestin), l'économie informelle équivaut à plus de 40% du produit national brut dans un pays comme le Pérou. Elle a été également la plus créatrice

d'emplois au cours des dernières années dans les pays du Tiers-Monde.

de gardiennage, etc. Ces activités font partie de l'économie informelle ; elles ne sont



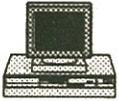
Parmi les personnes-ressources invitées par le Carrefour de solidarité internationale on retrouve de gauche à droite : Ronald Duhaime, Edouard Jacob, Eliana Chavez, Yassine Sy Fall, Soeur Danielle Boulanger et Joseph Giguère.

Quoique l'on reconnaisse la débrouillardise des gens dans l'économie informelle, il est cependant vrai que les conditions de travail y sont très dangereuses, souligne Eliana Chavez, sociologue péruvienne. Sans assurance, sans garantie d'emploi et souvent surexploités, femmes, hommes et enfants travaillent plus de 10 heures par jour pour des salaires très bas. Sans protection nécessaire, ces gens ont fréquemment des accidents de travail. Le taux d'accidents et de morts est beaucoup plus élevé que dans les entreprises modernes.

Selon Ronald Duhaime du CLSC, le développement du système « D » (débrouillardise) dans le milieu québécois est évident. Il y a des comptoirs de linge, Moisson-Estrie, des cuisines collectives, des projets d'échange

pas une solution à la crise. C'est plutôt une solution de survie dans un système où « l'économie formelle » n'assure plus du travail aux gens. L'économie informelle est une preuve de la faiblesse de notre système économique. Incapable d'offrir du travail et des mesures sociales efficaces à la population, ce système exclut des gens ingénieux qui s'adonnent ainsi aux diverses activités du secteur informel de l'économie. Ces exemples ne nous invitent-ils pas à chercher ensemble des alternatives de solution et à reparler du nouvel ordre économique mondial ?

Alexandre Mudima
Badibanga
Recherchiste
Carrefour de
solidarité internationale



Infographe

207 Assomption, Sherbrooke
(Québec) J1E 2L5

Traitement de texte	Reconnaissance de caractères
Curriculum vitae	Impression au laser
Mise en page	Scanner

Un service de traitement de texte et plus...
Luc - Alain - France

569-2435

Argentine Spéculation et inflation... plutôt que production

Quand le gouvernement Alfonsín (au pouvoir entre 1983 et 1989) lance le *Plan Austral* en juin 1985, l'Argentine sort de sept années de dictature ayant vidé le pays de son sang au sens propre comme au figuré : 30 000 personnes assassinées ou « disparues » ; 30 milliards \$ en fuites de capitaux. À eux seuls, les placements à l'étranger des Argentins les plus fortunés privent le pays de ressources qui, autrement affectées, auraient pratiquement effacé une dette extérieure qui atteignait à l'époque 48 milliards \$!

Ce maelström de capitaux, combiné aux lourds remboursements de la dette, contribue à creuser le déficit de l'État. Réunis, ces facteurs alimentent un climat d'incertitude où tous les agents économiques se protègent par la hausse des prix, des taux d'intérêt, des salaires et ainsi de suite. Au début de 1985, donc, l'inflation avoisine les 1900 %.

Le *Plan Austral* incluait les éléments traditionnels d'une politique de stabilisation (équilibre budgétaire) : on ralentit la production des billets de banque ; on coupe dans certains services publics et on hausse le prix de ces services (23 % en moyenne) ; on contrôle strictement les prix et les salaires ; et on instaure une nouvelle monnaie, l'austral, qui remplace le billet de 10 000 anciens pesos et s'échange au pair avec le dollar (1 Austral = 1 \$).

En 1986, l'inflation a diminué drastiquement. Cependant, les problèmes de fond de l'économie argentine restent intouchés. Le remboursement de la dette continue de saigner le pays. Mais surtout, entrepreneurs et investisseurs argentins accélèrent une spéculation qui mine le pays depuis 15 ans. En effet, plutôt que de réinvestir leurs profits dans leurs industries et, donc, dans la production nationale, les patrons argentins préfèrent faire du vélo (de *velocidad*, vitesse), c'est-à-dire faire fructifier plus vite l'argent en le plaçant immédiatement à l'étranger en dollars américains.

Résultat de ces pratiques : en 1987, la spirale inflationniste reprend de plus belle. Au moment des élections de mai 1989, pour faire pression sur le futur président, patrons et financiers jettent de l'huile sur le feu en spéculant comme jamais sur le dollar. Lorsqu'il entre en fonction, le président Menem doit nommer, comme ministre des Finances, le plus haut représentant du milieu des affaires, les « vrais propriétaires » de l'Argentine.

Depuis, deux plans d'urgence économique ont été décrétés. Le premier, dès juillet 1989, fut axé sur une privatisation et une hausse des prix des services publics de l'ordre de 200 à 650 %. Un second, en janvier 1990, privatise encore davantage et coupe dans les dépenses de l'administration publique.

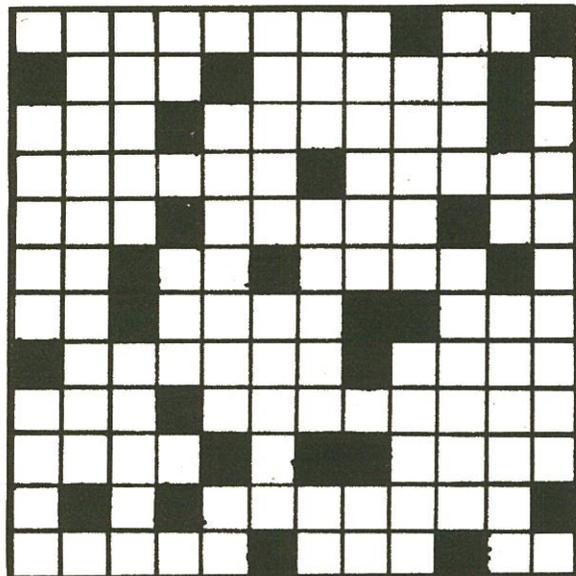
Mais l'inflation reste hors de contrôle. L'appauvrissement de la population révèle qu'à travers l'inflation, un immense transfert des richesses s'est opéré des classes populaires et moyennes vers les classes possédantes.

En 1940, l'Argentine était pourtant le pays le plus riche de l'Amérique latine, son niveau de vie supérieur à celui de la plupart des pays d'Europe. Aujourd'hui, elle est en voie de désindustrialisation. Le tiers de ses 30 millions d'habitants vit sous le seuil de la pauvreté et le PIB par habitant est retombé à son niveau de 1969...

Tiré de « Ici l'Amérique Latine »
Juin 1990

au jeu

MOT CROISÉ



HORIZONTAL

1. Agent de la paix - pr. indéfini
2. Chemin de ville - Liée
3. Poisson d'eau douce - adversaire
4. Qui vit le jour - fleur
5. Abréviation commerciale - qui existent effectivement - note de la gamme
6. Alcoolique anonyme - lac des pyrénées - ch. l. dec. de l'orne
7. Lieutenant - terre entourées d'eau - ancienne ville de Mésopotamie
8. Retire - chercha à atteindre
9. Que l'ondoit - tamiserai

10. Marche sans but - déserts de pierrailles
11. Rangée
12. Gaz le plus lourd de l'air - perroquet - appris par coeur

VERTICAL

1. Parfait - chiffre
2. Outil moderne
3. Faible clarté - empereur romain
4. C'est-à-dire - ancienne forme du mot oui
5. Recrutes - symbole chimique (radon)
6. Qui est naturel - béante ouverte
7. Agent secret de Louis XV - crochets doubles - possessif
8. Petite rue - fin de verbe
9. Exprimée - transvasa
10. Organe de la vue - veillée
11. Symbole chimique (or) - coutumes
12. Lèguerais

par Mylène Boisvert

Le bonhomme Noël

Voici l'histoire d'un jeune garçon qui rêvait de rencontrer le père Noël. Sachant que sa mère lui disait qu'il n'existait pas, il continua de rêver.

Mais voilà qu'un jour un petit homme rouge descendit sur terre pour pouvoir l'explorer. Il fit le tour de toute les villes et choisit celle du petit garçon. Il étudia son comportement et découvrit ce dont le jeune garçon rêvait depuis longtemps. Alors, l'extra-terrestre décida de l'aider. Il fit des recherches sur ce mystérieux bonhomme Noël. Ayant trouvé et rassemblé toutes les informations possibles sur cet homme, il attendit le moment propice pour se montrer devant le jeune garçon.

Noël venu, l'extra-terrestre habillé en père Noël se rendit chez le garçon avec des cadeaux. Le jeune garçon resta tout ému devant ce personnage. Ils entreprirent une courte conversation et le jeune homme constata que le bonhomme nommé père Noël n'existait pas et que c'était seulement des histoires amusantes à raconter aux enfants.

Lyne Ruel

Un homme pour un père Noël

Quand j'étais petit, je n'étais pas grand. Mais maintenant étant assez grand, je suis allé dans un grand magasin pendant le temps des fêtes. J'ai regardé tout autour de moi ; je cherchais, je cherchais mais ne pus rien trouver. Alors je me suis assis et j'ai allumé une cigarette. J'ai donc attendu jusqu'à la fermeture et je suis parti.

Le lendemain, j'y suis retourné et je me suis assis avec une liqueur à la main, quand un homme est venu vers moi en riant. Et j'ai donc trouvé ce que je cherchais. Je pleurais de joie. On s'est parlé longtemps et il m'a offert un cadeau, puis l'homme est disparu. Est-ce un rêve ?

Les enfants peuvent-ils croire au père Noël ? Mais moi je l'ai vu, il était là devant moi et m'a offert un très joli cadeau, c'était si beau que j'en étais ému. C'était la joie.

Jean Leclerc

L'assiette verte

Un gâteau des fêtes aux fruits séchés

Déjà, au temps de l'ancienne Égypte, on utilisait la déshydratation des aliments pour les conserver. Ce procédé a l'avantage de préserver et de concentrer la majeure partie des éléments nutritifs. À cet égard, il est supérieure à la congélation et à la mise en conserve, car il ne fait pas intervenir des températures extrêmes, lesquelles constituent le principal facteur de destruction des vitamines et enzymes naturels contenus dans les aliments.

Il faut considérer les fruits déshydratés comme des aliments très concentrés et très énergétiques. Avant de les consommer, il est recommandé de les rincer à l'eau courante et de les mettre à tremper dans un peu d'eau pour leur redonner une consistance facilitant la mastication, donc l'assimilation. Les figues et les dattes ne requièrent aucun trempage.

Certaines personnes, dans l'intention de bien faire, font tremper les fruits séchés et utilisent l'eau de trempage (devenue sucrée) pour sucrer leurs pâtisseries. Si les aliments séchés que vous consommez ont été fumigés et sulfurés, prenez soin de jeter l'eau de trempage. Le liquide sucrant ainsi obtenu est un genre de bouillon de résidus d'insecticides, de dioxyde de soufre... Avis pour vos gâteaux aux fruits des fêtes : substituez les fruits confits sucrés par des fruits séchés naturels, la santé de votre famille n'en sera que prolongée et leur palais que plus charmé. Si vous désirez obtenir une recette de gâteau de Noël aux fruits séchés, venez faire un tour à la coop La Grande Ruche, nous nous ferons un plaisir de vous l'offrir.

À bientôt !

Chantal Desjardins



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

un choix
naturel

(819) 562-9973



126, rue Brooks, Sherbrooke
(Québec) J1H 4X8
tél.: (819) 565-1813

Fédération des coopératives d'habitation populaire des cantons de l'est

Développement :
- Démarrage de coopératives
- Gestion de projets
- Architecture

Communication :
- Consultation
- Formation
- Production du journal «Le Phoenix»

Gestion d'immeubles :
- Achat de groupes
- Gérance
- Entretien

Comptabilité :
- Tenue de livres
- États financiers

MÉLODIES

DISQUES • LASERS • CASSETTES • COMMANDES SPÉCIALES

19, rue Wellington nord, Sherbrooke (Québec) J1H 5A9
(819) 823-1108

Richard Desjardins

Extrémiste humain

Cela fait un peu plus d'un an que j'ai entendu pour la première fois Richard Desjardins. Y m'a fait virer à l'envers. Mais quand je l'ai vu et entendu, ben là je ne peux plus rien dire, les mots me manquent. Il me faut un dictionnaire des synonymes. Comment qualifier un bum-poète qui chante avec une voix qui te rentre dedans, que la douleur et la joie te résonnent pendant un bon bout d'temps.

Tu m'aimes

Ben oui, quelle question ! J'écrirais pas quelque chose sur quelqu'un qui m'énerve, qui est plate. J'ai pas de temps à perdre, je ne suis pas un critique. Je suis un gars que les paroles et la musique inspirent et énergisent ; et Desjardins le fait à merveille. De son premier microsillon, *Les derniers humains*, à son nouveau qui est sorti cet automne, c'est le même chansonnier atmosphérique qui poursuit sa route de l'amour, de la révolte, de la satire et de... mets-en encore ! Donc son nouveau disque, *Tu m'aimes-tu ?*, est centré sur des histoires, contes et paroles d'amour. Mais attention ! Pas du genre québécois et mielleux, plutôt des textes réalistes, durs et tendres comme la vie. Pas de faux-fuyants, ni de pieds dans le sable chaud à côté de la mer. Un peu comme dans

Akinisi lorsqu'il dit : « ... vous autres, vous dites souvent que le monde est petit. Jamais pourtant je n'ai revu Akinisi... Peu importe comment le décor te programme, c'est toujours les tropiques quand tu aimes une femme... ».

Lors de son dernier spectacle, nous avons pu entendre ainsi quelques-unes de ses nouvelles chansons, ça promet. Je vous le dis tout de suite, sautez dessus parce qu'il va partir vite. Déjà à la première représentation, le monde a été envoûté par le spectacle. Il est vrai qu'une bonne partie de la salle était déjà conquise, mais il y en avait plusieurs aussi qui ne le connaissaient pas du tout. Et d'après ce que j'ai pu entendre et voir, ces gens sont devenus à leur tour des inconditionnels de Desjardins.

On m'a oublié

C'est ainsi que Richard Desjardins va inscrire sur les sillons son deuxième disque auto-produit. Pour ceux et celles qui l'ignorent, Desjardins vend une partie de ses disques avant de les enregistrer. Donc, il ramasse le fric nécessaire pour le produire, l'indépendance complète. Sauf que la liberté a son prix, il ne peut faire plus, ce qui fait que son disque se re-



Photo: Michel Domptier

trouve uniquement dans quelques boutiques. Mais il est fort à parier que cet humain chantant recevra sous peu (si ce n'est déjà fait) des offres de contrat. Personnellement je le lui

souhaite, tant que les producteurs n'essayeront pas de lui faire une passe croche et qu'ils ne lui demanderont pas non plus des concessions ; ce serait juste bon pour tout le

monde. Peut-être qu'alors on pourra entendre à la radio *On m'a oublié* qui dit : « ...le patron du réel qui switche à Pepsi. Le kid dans la ruelle entre les mains d'un psy... ». Pour ceux et celles que la raison de l'émotion et de son vice-versa ne fait pas peur, pour la magie des mots, pour s'aider à vivre, Richard Desjardins. À voir, à entendre, à écouter.

« Comment te sens-tu UFO dans le cimetière des débrouillards ?

« Comment trouver les mots qu'il faut pour émouvoir un seul dollar ? »

Jean-Claude Laporte

Un poids culturel renouvelé...

Des livres en devenir.

Avec sa nouvelle bibliothèque, Sherbrooke a franchi une nouvelle étape dans l'amélioration de ses infrastructures servant à soutenir le développement des connaissances de ses citoyennes et citoyens. BRAVO !

Sans conteste, nous pouvons féliciter tous ceux et celles qui ont contribué à cette réalisation d'envergure.

Au cours des dernières semaines, profitant de la période électorale pour sensibiliser la population et les candidat-e-s, le Conseil de la Culture de l'Estrie prenait publiquement la parole, pour dire qu'il était bien plaisant d'avoir une si belle bibliothèque, mais qu'il était surtout important que les tablettes de celle-ci soient bien garnies.

Plus précisément, le Conseil incitait fortement les candidat-e-s (maintenant élu-e-s) à faire aug-

ment de tout mettre en oeuvre afin que cet objectif de quatre dollars puisse être atteint.



Photo Roland Salois

menter de un (1) à quatre (4) dollars par personne, les sommes à investir pour l'achat de livres.

Considérant l'importance de la lecture (et d'un vaste choix) pour le développement de nos vies et le mieux être de notre avenir collectif, nous croyons que nos élu-e-s municipaux ont le

devoir de tout mettre en oeuvre afin que cet objectif de quatre dollars puisse être atteint.

Et vive le développement des services du savoir !!!

Alain Poirier

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture) sont invité-e-s à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270